

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29518**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Moniteur roller sport

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) Sport - Fédération française de roller skating (FFRS)	Président de la FFRS

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3328 - Sport

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans les options patinage artistique et danse, course, rink-hockey, roller hockey, roller freestyle, roller randonnée, roller loisir et roller derby, le moniteur de roller sports exerce son activité en autonomie et il :

- initie aux activités roller sports dans les options patinage artistique et danse, course, rink-hockey, roller hockey, roller freestyle, roller randonnée, roller loisir et roller derby.

- encadre jusqu'aux premiers niveaux de compétition dans l'option certifiée dans la limite de 20 pratiquants.

Dans l'option skateboard, le moniteur de roller sports :

- encadre jusqu'aux premiers niveaux de compétition en skateboard dans la limite de 20 pratiquants.

Dans l'option mountainboard, le moniteur de roller sports :

- encadre jusqu'aux premiers niveaux de compétition en mountainboard dans la limite de 20 pratiquants.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

1 - Accueil des patineurs ou skateurs

2 - Encadrement de séances de roller ou de skate jusqu'aux 1ers niveaux de compétition dans l'option «patinage artistique et danse», «course», «rink hockey», «roller hockey», «roller freestyle», «roller randonnée», «roller loisir», «roller derby», «mountainboard» ou «skateboard»

3 - Dynamisation d'un groupe de patineurs ou skateurs sur un évènement roller sport

4 - Intégration de l'activité de moniteur de roller sport dans le fonctionnement de la structure

5 - Protection des patineurs ou skateurs en situation d'incident ou d'accident

Capacités attestées

- Se présenter, expliquer son rôle de moniteur de roller ou skate et fixer le cadre de son intervention

- Echanger avec les patineurs ou skateurs sur leurs besoins ou questionnements

- Créer les conditions de la sécurité avant le début de la séance de roller ou skate

- Gérer la fin de séance de roller ou skate

- Organiser des situations pédagogiques, dans le temps et dans l'espace, adaptées aux spécificités de l'option et aux attentes des patineurs ou skateurs

- Vérifier et assurer la sécurité des patineurs ou skateurs pendant la pratique de l'activité selon les spécificités de l'option choisie

- Transmettre les fondamentaux de l'option choisie sur un plan règlementaire, technique et pédagogique

- Encadrer la séance selon les spécificités de l'option choisie

- Evaluer la séance de roller ou skate et proposer des prolongements adaptés

- Promouvoir l'activité roller sport auprès de la structure

- Motiver et préparer des patineurs ou skateurs sur un évènement roller sport

- Accompagner les patineurs ou skateurs sur un évènement roller sport

- Intégrer son activité professionnelle moniteur de roller sport dans l'environnement de sa structure

- Evaluer la qualité de son travail de moniteur de roller sport

- Rendre compte des actions menées en tant que moniteur de roller sport auprès des responsables

- Assurer la gestion des incidents et rétablir une situation sécurisée

- Protéger, alerter et prévenir en cas d'accident.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité

- Clubs affiliés à la FFRS

- Associations sportives relevant du secteur privé

- Secteur public

- Autres structures organisant des évènements ou rencontres roller sport

Type emplois accessibles :

Emploi de moniteur à titre occasionnel de 360 heures par an

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

- Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport
- Convention collective nationale du sport (avenant n°1)

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composants de la certification :**

Après un parcours de formation comprenant 175h maximum en centre de formation (5 semaines) et 140h en entreprise, la certification est composée de 5 blocs de compétences

Les épreuves de certification visent à apprécier l'acquisition des 5 blocs de compétences constitutifs du CQP de « moniteur de roller sports ».

La validation des 5 blocs de compétences conduit à l'obtention du CQP de « moniteur de roller sports » dans une des options.

En cas d'échec à un ou plusieurs blocs de compétences, le bénéfice des blocs acquis par le candidat peut être conservé pendant une période maximale de 5 ans.

Par la voie de la VAE

Les demandes de renseignements s'effectuent auprès de la « FFRS ».

L'ensemble des documents permettant de constituer le dossier VAE (partie recevabilité et partie administratives) sont mis à disposition gratuitement sur le site web de la FFRS <http://ffroller.fr/> rubrique « CQP par la VAE ».

La demande de recevabilité permet au candidat de préciser les motivations de sa demande de validation et de retracer ses parcours professionnel, bénévole et sportif, à partir de documents (attestations d'employeurs, diplômes, ...) qui rendent compte de ces expériences et de la durée des différentes activités qui l'ont constituée. La recevabilité est notifiée au candidat par la FFRS. Le candidat transmet à la FFRS un dossier décrivant au moins 3 expériences en lien direct avec la qualification de « CQP moniteur roller sports ». et se rapportant aux 5 blocs de compétences.

Une commission d'experts de la FFRS (composée à minima du responsable de formation, d'un formateur ou d'un professionnel de l'activité) valide l'ensemble des pièces fournies par le candidat.

L'évaluation du dossier est faite à partir d'une grille de lecture décrivant les compétences attendues du CQP.

Cette évaluation peut être complétée par un entretien et/ou une mise en situation.

La validation est entérinée par le jury plénier sur proposition de la commission d'experts de la FFRS.

En cas de validation partielle, le jury doit indiquer par écrit la nature des compétences, connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire dans un délai de 5 ans à compter de la notification de la décision du jury.

Le jury pourra indiquer par écrit au candidat :

- la possibilité de suivre une formation,

la possibilité de représenter un dossier de demande de validation complété au regard de l'acquisition de compétences professionnelles en lien avec le contenu de la certification par la voie de l'expérience.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29518 - Encadrement de séances de roller ou de skate jusqu'aux 1ers niveaux de compétition dans l'option choisie	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des situations pédagogiques, dans le temps et dans l'espace, adaptées aux spécificités de l'option et aux attentes des patineurs ou skateurs - Vérifier et assurer la sécurité des patineurs ou skateurs pendant la pratique de l'activité selon les spécificités de l'option choisie - Transmettre les fondamentaux de l'option choisie sur un plan règlementaire, technique et pédagogique - Encadrer la séance selon les spécificités de l'option choisie - Evaluer la séance de roller ou skate et proposer des prolongements adaptés <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Le groupe d'épreuves porte sur un compte rendu de cycle et sur la mise en œuvre d'une séance d'encadrement dans l'option choisie jusqu'aux 1ers niveaux de compétition.</p> <p>Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation d'un écrit compte rendu de cycle d'encadrement en entreprise - la conduite d'une séquence d'encadrement dans l'option choisie de 40 minutes précédée d'un temps de préparation de 1h30. - un entretien de 20 minutes <p>L'épreuve se déroule en centre de formation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29518 - Protection des patineurs ou skateurs en situation d'incident ou d'accident	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale. - Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes. <p>Modalités d'évaluation</p> <p>La présentation d'une attestation de réussite aux premiers secours : PSC1 ou équivalent (dont la validité couvre la totalité de la formation) permet de valider ce bloc de compétence.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29518 - Intégration de l'activité de moniteur de roller sport dans le fonctionnement de la structure	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer son activité professionnelle moniteur de roller sport dans l'environnement de sa structure - Evaluer la qualité de son travail de moniteur de roller sport - Rendre compte des actions menées en tant que moniteur de roller sport auprès des responsables <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Le groupe d'épreuves porte sur un compte rendu d'activités professionnelles comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation d'un écrit bilan d'activité en entreprise - la présentation d'un projet de dynamisation de 15 minutes - un entretien de 30 minutes <p>L'épreuve se déroule en centre de formation.</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29518 - Accueil des patineurs ou skateurs	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se présenter, expliquer son rôle de moniteur de roller ou skate et fixer le cadre de son intervention - Echanger avec les patineurs ou skateurs sur leurs besoins ou questionnements - Créer les conditions de la sécurité avant le début de la séance de roller ou skate - Gérer la fin de séance de roller ou skate <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Le groupe d'épreuves porte sur l'organisation d'une séance d'initiation roller ou skate comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une conduite de séance de 30 minutes précédée d'un temps de préparation de 30 minutes. - un entretien de 15 minutes <p>L'épreuve se déroule en centre de formation.</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29518 - Dynamisation d'un groupe de patineurs ou skateurs sur un évènement roller sport	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'activité roller sport auprès de la structure - Motiver et préparer des patineurs ou skateurs sur un évènement roller sport - Accompagner les patineurs ou skateurs sur un évènement roller sport <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Le groupe d'épreuves porte sur un compte rendu d'activités professionnelles comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation d'un écrit bilan d'activité en entreprise - la présentation d'un projet de dynamisation de 15 minutes - un entretien de 30 minutes <p>L'épreuve se déroule en centre de formation.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFRS ou son suppléant.
En contrat de professionnalisation	X		- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFRS ou son suppléant.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X		- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFRS ou son suppléant.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Moniteur roller sport" avec effet au 25 novembre 2016, jusqu'au 03 mars 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé certificat de qualification professionnelle Moniteur roller skating avec effet au 25 novembre 2011, jusqu'au 25 novembre 2016.

Pour plus d'informations

Statistiques :

2012-2013 : 25 formation et 12 VAE
2013-2014 : 30 formation et 30 VAE
2014-2015: 38 formation et 13 VAE
2015-2016 : 37 formation et 18 VAE

Autres sources d'information :

FFRS

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) Sport - Fédération française de roller skating (FFRS) : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [BORDEAUX]

Fédération Française de Roller Sports par délégation de la CPNEF Sport.

6 boulevard Franklin Roosevelt

CS 11 742

33080 BORDEAUX CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CREPS de Bordeaux Aquitaine et Ligue ROLLER Ile De France pour la formation générale
Territoire national pour la formation spécifique sur chaque options qui nécessite une infrastructure dédiée.

Historique de la certification :

2011 : CQP « moniteur de roller skating » à options : « patinage artistique et danse », « course », « rink-hockey », « roller in line hockey », « roller acrobatique », « skateboard »

2016: CQP Moniteur de Roller Sports option « patinage artistique et danse », « course », « rink hockey », « roller in line hockey », « roller acrobatique », « roller randonnée », « roller loisir », « roller derby », « mountainboard », « skateboard »

Certification précédente : Moniteur roller skating